

## Département de l'Ardèche

**Syndicat Mixte du Vivarais Méridional**  
**2 avenue Pierre Mendès France 07220 Viviers****Extrait du registre des délibérations****Date de convocation : le 10 février 2023      Séance du 13 février 2023**

L'an deux mille vingt-deux, le treize février, le comité syndical du Syndicat Mixte du Vivarais Méridional, légalement convoqué, s'est réuni à 18h00, à la mairie de Viviers, sous la présidence de Madame Martine MATTEI, Présidente.

Nombre de délégués : 12      Présents : 9      Votants : 9

Vote : 9 pour 0 contre 0 Abstention

**Etaient présents** : Martine MATTEI (titulaire), Serge VILLARD (titulaire), Benoit VIDAL (titulaire), Pierre SAPHORES (titulaire), Karine TAULEMESSE (suppléante), Bernard CHAZAUT (titulaire), Jacky BEAU (titulaire), Philippe EUVRARD (suppléant), Pierre CLEMENT (titulaire)

**Procuration(s)** :

**Etai(en)t absent(s)**: Isabelle SAIMMAIME PERICO (suppléante), Rachel COTTA (titulaire), Bernard NOEL (titulaire), Olivier FAURE (suppléant), Nadia SEGUENI (suppléante), Jean-Luc COUVERT (titulaire), Michel BOYER (suppléant), Sylvie CADDET, Bénédicte SAUJOT-BEDIN (suppléante), Frédéric DORTHE (suppléant), Monique BOF (suppléante), Michel CHENIVESSE (suppléant), Michèle PETITJEAN (suppléante)

**Etai(en)t excusé(s)** : Michelle GILLY (titulaire)

**Secrétaire de séance** : Jacky BEAU

**DELIBERATION N°2023-03 : PROJECTION PAYANTE DU FILM LA CITE EN PARTAGE HORS TERRITOIRE DU PAYS D'ART**

**La Présidente expose :**

Une demande de projection du film « la cité en partage » a été adressée au service. Celle-ci va se dérouler hors territoire du Pays d'art et d'histoire. Elle est prévue à la Médiathèque de Montélimar le 21 avril 2023.

La mobilisation de l'équipe et les frais s'en dégagent doivent être comptabilisés. C'est pour cela qu'il est proposé que les projections du film « la cité en partage » hors territoire du Pays d'Art et d'Histoire s'élèvent à 100€ la projection.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le contrat de cession des droits d'auteur du 1<sup>er</sup> septembre 2022,

Le CONSEIL SYNDICAL,

Entendu l'exposé de Madame La Présidente,

Après en avoir délibéré

- Valide la proposition que chaque projection du film « la cité en partage » hors territoire du Pays d'Art et d'Histoire s'élèvent à 100€ la projection
- Inscrit les crédits au budget
- Autorise la Présidente à signer tout document relatif à cette demande.

Extrait certifié conforme,

La Présidente,

Martine MATTEI

La Présidente certifie sous sa  
responsabilité

le caractère exécutoire de cet acte,

